AFFAIRE N° 13
03.02.2026 recrutement personnel saisonnier

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260203-202602050922-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du Mardi 3 Février 2026
à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé En son lieu ordinaire – salle d'honneur 1 Place de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme MICHEL Marie-Madeleine, Maire

Présents : Mme Marie-Madeleine MICHEL, Mme JEGU, M. VILT, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, M. DELAMOTTE, M. PLESIER, M. LEMOINE, Mme FROSTIN, Mme TROTEL, M. LABBE, M. HAMON, Mme RAOUL DUVAL, Mme LETESSIER
Absents excusés représentés : M. VELLY, M. VILPASTEUR, Mme SELMER, M. PORTE, respectivement représentés par M. VILT, M. PLESIER, Mme JEGU, Mme Marie-Madeleine MICHEL
Absents excusés : Mme BREGAINT, Mme Chantal MICHEL
Absents : M. LEMAITRE, M. REBILLARD, Mme FRANCOIS
Secrétaire de Séance : M. LABBE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 14
Votants : 18 (dont 4 pouvoirs)
Convocation adressée le 28 janvier 2026

***

AFFAIRE N°13 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LES PERSONNELS SAISONNIERS – SAISON 2026

Rapporteur : Mme MICHEL - Maire

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23.2°;
Afin de renforcer les différents services pour la préparation et le bon déroulement de la saison estivale 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE Mme le Maire à recruter des agents contractuels, en application de l'article L 332-23.2° du CGFP, sur les besoins saisonniers identifiés comme suit :

- **3 postes de saisonniers, agents de surveillance de la voie publique, affectés à la Police municipale, à temps complet, répartis sur la période du 29 juin au 30 Août 2026, soit 0,50 ETPT.**
- **4 postes de saisonniers, agents polyvalents, affectés aux Services techniques, à temps complet, répartis sur la période 1er mars au 30 Août 2026, soit 1,25 ETPT.**
- **2 postes de saisonniers, affectés aux Mouillages de la Garde, à temps complet, répartis sur la période du 1er juillet au 30 août 2026, soit 0,33 ETPT.**
- **1 poste de saisonnier, affecté à l'animation des activités sportives et socio-culturelles, à temps complet, répartis sur la période du 13 juillet au 14 août 2026 soit 0,09 ETPT**
- **1 poste de saisonnier en renfort du service Urbanisme, à temps complet, réparti sur la période du 1er juin au 30 août 2026 soit 0,21 ETPT**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LABBE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO ★22380★

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL